



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prostitution et radicalisation des mineurs sur les réseaux sociaux

Question écrite n° 33364

Texte de la question

Mme Valérie Petit alerte M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, sur certains effets néfastes du numérique et des réseaux sociaux chez les jeunes adolescents, tels que la prostitution et la radicalisation des mineurs. Les jeunes de 16 à 25 ans sont de plus en plus présents sur les réseaux sociaux : en 2020, 81 % d'entre eux possèdent un compte Instagram et 74 % un compte TikTok. Malgré l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 13 ans, qui sont très vulnérables, près de 60 % des 11-13 ans possèdent un réseau social. Des associations en circonscription ont alors alerté Mme la députée sur les dérives de l'utilisation de ces plateformes numériques chez les jeunes adolescents. Tout d'abord, elle a été sensibilisée à propos de la prostitution des mineures. En effet, on estime qu'entre 6 000 et 10 000 adolescentes sont concernées par ce phénomène en France. Mme la députée salue l'initiative du Gouvernement de la création d'un groupe de travail pluridisciplinaire à ce sujet en septembre 2020, mais elle rappelle l'importance d'instaurer un meilleur contrôle des réseaux sociaux puisqu'il s'agit du moyen de communication privilégié par les proxénètes pour attirer les jeunes adolescentes. Cet exemple illustre parfaitement les effets pernicioeux des réseaux sociaux chez les très jeunes adolescentes, qui constituent la proie parfaite des proxénètes derrière un faux profil ou un compte anonyme. Le sujet de la radicalisation des jeunes a également été porté à l'attention de Mme la députée. En effet les réseaux sociaux et internet fournissent aux extrémistes des moyens puissants de propagation de leurs idéologies et de recrutement de fidèles, particulièrement chez les jeunes adolescents : environ 20 % des cas de radicalisation les concerneraient. La violence est banalisée chez les jeunes, qui sont alors sensibles aux propos de haine diffusés par les djihadistes : ceux-ci entament la conversation et questionnent les jeunes sur leurs préoccupations. Ces deux phénomènes, illustrateurs des dérives du numérique, appellent à une prise en charge du gouvernement et à la construction d'une véritable prévention auprès des jeunes adolescents. Elle interroge donc le Gouvernement pour connaître ses intentions concernant les effets néfastes du numérique chez les jeunes, qui nécessite un véritable contrôle des contenus diffusés, de la véracité du profil des utilisateurs et surtout une prévention auprès des mineurs concernant la prostitution et la radicalisation.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Petit](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33364

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Enfance et familles](#)

Ministère attributaire : [Enfance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7398

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)